

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS**
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 14 MARS 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 8 mars 2024, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 14 mars 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI.

Excusés ayant donné pouvoir : Martial VINCENT à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Valérie MONTAGNE, Aurore LAPLANCHE à Danielle MATHIOT, Jean-Pierre RIFLER à Laurence PORTE, Bruno DIANO à Sylvie GOYARD

Excusée : Magalie RAEVENS

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.11 – Musée et Parc Buffon - projet de production d'un catalogue d'exposition dans le cadre d'une labellisation d'intérêt national : plan de financement et demande de subvention

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que la production de ce catalogue d'exposition est prévue dans le cadre de la labellisation d'intérêt national de l'exposition « *Penser la nature* ».

Considérant que ledit catalogue réunit des chercheurs confirmés et reconnus ainsi que des acteurs locaux qui ont participé à la production de l'exposition temporaire et qui font vivre, encore aujourd'hui, Buffon, Daubenton et l'*Histoire naturelle* à Montbard et dans la région.

Le **Conseil Municipal**,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve** le projet pour un coût total de 4 272€

- **approuve** le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Publicité et publication	4 272.00€	DRAC BFC (40%)	1 708.00€
		Ville (60%)	2 564.00
TOTAL	4 272.00€	TOTAL	4 272.00€

- **sollicite**, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, une subvention de 1 708€ soit 40% du coût total